

MAIRIE D'AUNAY-SOUS-AUNEAU

28700

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Téléphone : 02 37 31 81 01

Télécopie : 02 37 31 36 38

Courriel : mairie@aunay-sous-auneau.fr

Arrêté n° 14/2023

Le Maire d'Aunay-sous-Auneau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 relatif à l'exercice de la police municipale ainsi que l'article L2213-28 relative au numérotage des propriétés,

Considérant la nécessité de confirmer la numérotation de la propriété sise 5A rue Michel Carré - Nêlu à Aunay-sous-Auneau en vue de compléter la base de données nationale utilisée pour les réseaux de fibre optique,

ARRETE

Article 1 : La numérotation de la voirie de l'immeuble est fixée comme suit :

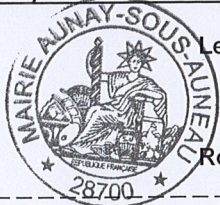
RÉFÉRENCE CADASTRALE	ADRESSE	CP	VILLE
YB 144 et YB 145	5A rue Michel Carré - Nêlu	28700	AUNAY SOUS AUNEAU

Article 2 :

Le présent arrêté sera transmis au Syndicat Mixte Eure et Loir Numérique et au propriétaire de l'immeuble.

Certifié exécutoire compte tenu de :

- La transmission à la Préfecture le :
- La notification le :
- L'affichage en Mairie et sur le site internet www.aunay-sous-auneau.fr le : 29/03/2023

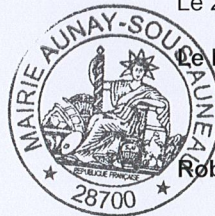


Le Maire,

Robert DARIEN

Fait à Aunay-sous-Auneau,
Le 28/03/2023

Le Maire,



Robert DARIEN

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle il a été rendu exécutoire.

Diffusion :
- La propriétaire (Mme Eloïse LEGAY)
- Le Syndicat Mixte Eure et Loir Numérique